# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON



Le Maire

# MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 Avril 2012 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

Etaient présents: Claudine FINE, Philippe MICHELON, Christine VALLA, Henri CROSASSO, adjoints, Nadine FERRARI, Josette PETER, Gilles PERLI, Emile FORM, Jean Paul SALLE, Michel RICCI

Excusés: Hervé MOREAU ayant donné pouvoir à Emile FORM
Pierre SALLE ayant donné pouvoir à Michel RICCI
Juliette SABATE ayant donné pouvoir à Gilles PERLI
Liliane PHILIPPE ayant donné pouvoir à Alain FARDELLA

M. Philippe MICHELON a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

#### Modification de l'ordre du jour :

### 2 délibérations ont été retirées :

- N° 4 Budget lotissement du Pontet Ligne de trésorerie
- N° 12 Approbation de la Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

# 2 délibérations ont été rajoutées :

- N° 20 Tarif repas
- N°21 Budget « Commune » : recours à l'emprunt La modification est adoptée à l'unanimité

## • AFFAIRES FINANCIERES

# 1) Garage Chemin du Jourdaret : Fixation d'un tarif de location

Dans l'attente de la réalisation des logements sociaux Chemin de Jourdaret, le Conseil Municipal décide de poursuivre la location des garages et fixe un loyer mensuel de 40 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

# 2) Chapelle Notre-Dame de Bonne Espérance : restauration de tableaux – demande de subventions

Le Conseil Municipal accepte la restauration de 3 peintures et arrête le plan de financement tel que décrit cidessous pour un coût de 14 200 €HT.

DRAC:







Région:

20%

Département :

20%

Commune apportant la part complémentaire

ADOPTE A L'UNANIMITE

### 3) Fonds d'intérêt communautaire 2012

Le Conseil Municipal sollicite de la Communauté de Communes du Briançonnais, l'attribution d'un Fonds de Concours d'intérêt Communautaire à hauteur de 70 750 €, contribuant au financement de l'aménagement du hameau du Bez.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## 5) Groupe scolaire Louis Taravellier - remplacement des menuiseries : demande de subvention

Le Conseil Municipal accepte le remplacement des menuiseries au groupe scolaire Louis Taravellier et sollicite de la Région la subvention la plus élevée possible. Coût de l'opération : 29 943 €HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## 6) Eglise du Bez Convention avec la Fondation du Patrimoine

Le Conseil Municipal accepte les travaux de restauration de l'Eglise du Bez et approuve les termes de la convention à intervenir avec la Fondation du Patrimoine.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## 7) Eglise du Bez : demande de subventions

Le Conseil Municipal accepte les travaux de confortement de l'Eglise du Bez et arrête le plan de financement tel que décrit ci-dessous :

Montant des travaux 1ère tranche : 215 860 € HT

Europe/Etat:

10 %

Région:

30 %

Département: 30 %

#### 8) Subventions aux Associations

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions à diverses associations pour un montant de 4 000 € et précise que les sommes sont inscrites au budget primitif 2012.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADOPTE A L'UNANIMITE

# ADMINISTRATION GENERALE

#### 9) Election des délégués du Syndicat Intercommunal d'Eclairage public du Briançonnais

Le Conseil Municipal a désigné les nouveaux délégués au Syndicat Intercommunal d'Eclairage public du Briançonnais, par 15 voix :

En qualité de titulaire

En qualité de suppléant

\*M. Alain FARDELLA

\*M. Henri CROSASSO

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### 10) Election des délégués du Collège électoral du Briançonnais au Syndicat mixte d'Electricité

Le Conseil Municipal à désigner les nouveaux délégués au Collège électoral du Briançonnais au Syndicat mixte d'Electricité, par 15 voix :

En qualité de titulaire

En qualité de suppléant

\*M. Alain FARDELLA

\*M. Henri CROSASSO

ADOPTE A L'UNANIMITE

# **URBANISME**

## 11) Approbation de la révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de concertation

Suite à l'enquête du commissaire enquêteur ayant pour objet la révision simplifiée n° 1 du PLU de la Commune de LA SALLE LES ALPES, le Conseil Municipal approuve le projet de révision simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme, dit que le projet de révision simplifiée n° 1 du P.L.U approuvé sera tenu à la disposition du public en Mairie de LA SALLE LES ALPES et consultable sur le site internet de la Mairie www.lasallelesalpes.fr, dit que la présente délibération fait l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, d'une mention dans deux journaux locaux et d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, dit que la présente délibération deviendra exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet et après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## 13) Majoration automatique de 30% des droits à construire - Mise en œuvre d'une consultation publique

La loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire a été publiée au journal officiel du 21 mars 2012. Elle prévoit la majoration de 30% afin de permettre l'agrandissement ou la construction de bâtiment à usage d'habitation.

Considérant les conséquences de l'application de cette loi sur les impacts visuels et environnementaux que pourrait engendrer cette majoration automatique de 30 % sur le territoire de la Commune, le Conseil Municipal accepte la mise en œuvre d'une consultation publique, met un registre à la disposition du public en mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture afin de connaître l'avis de la population sur la majoration automatique de 30 % des droits à construire, dit que la majoration de 30% des droits à construire sera applicable huit jours après la séance de présentation des observations du public, sauf délibération contraire du Conseil Municipal à l'issue de cette présentation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## 14) Etablissement d'une dation entre la Commune et la Société PROMIALP

- Considérant la délibération n° 11.07.10 du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2011 approuvant le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur suite au projet de déclassement du domaine public au lieu-dit « Devant l'Envers,
- Considérant le programme d'aménagement du secteur de l'Aravet Devant l'Envers et de ses abords envisagé par la SARL PROMIALP;
- Considérant l'avis des domaines en date du 27 janvier 2011 qui estime la parcelle AK 307 de 930 m² à 130 000 €, soit 139,78 € le m²;
- Considérant que pour mener à bien l'aménagement du secteur de l'Aravet Devant l'Envers, il convient de procéder à une cession contre remise de locaux à construire,
   Le Conseil Municipal :
- confirme le principe de déclassement après qu'ils auront pu être désaffectés du Chemin des Ecureuils et du Chemin du Rioulet.
- Autorise le dépôt du permis de construire de la résidence de tourisme par la Ste PROMIALP
- Accepte la cession contre remise du volume immobilier entre la Commune et la SARL PROMIALP,
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

ADOPTE PAR TREIZE VOIX « POUR » ET DEUX « ABSTENTIONS »

15) Appel à candidatures en vue de la cession amiable d'un lot d'environ 1 500m², situé au lieu-dit « La Pisse »

Le Conseil Municipal valide le principe d'un appel à candidature pour la cession du lot ci-dessus désigné.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16) Appel à candidatures en vue de la cession amiable d'un lot d'environ 735 m² situé lieu-dit « Moulin Taravellier »

Le Conseil Municipal valide le principe d'un appel à candidature pour la cession du lot ci-dessus désigné.

ADOPTE A L'UNANIMITE

# 17) Autorisation de poser des panneaux photovoltaïques par la SEM SEVE

Le Conseil Municipal accepte le dépôt d'une demande de déclaration préalable DP 005 161 12H013 sur le Téléphérique du Pontillas et dit qu'une convention tripartite interviendra entre la Commune, la SEM SEVE et la Société exploitant le domaine skiable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

### 18) Annulation de la délibération n° 12.01.08 du 30 janvier 2012- cession de terrain

Par délibération en date du 30 janvier 2012, le Conseil Municipal a accepté la cession gratuite dans le permis de construire de MM. Alain et Michel GUENOUN;

Toutefois, par courrier en date du 24 février 2012, M. le Sous-Préfet a demandé que cette délibération soit retirée au motif que « la décision d'inconstitutionnalité de l'article L 332-6-1 2° relatif aux cessions gratuites de terrains a pris effet à compter de la publication de la décision au Journal Officiel, soit le 23 septembre 2010. Ainsi, aucune cession gratuite ne peut plus être prescrite dans les autorisations qui sont délivrées à partir de cette date. En outre, les cessions gratuites déjà prescrites et qui n'ont pas fait l'objet d'un transfert de propriété ne peuvent plus être mises en œuvre » Il convient de retirer la délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### 19) Cession amiable de terrain - Chemin des Coutilles

Dans le cadre de la réalisation du Chemin des Coutilles, la commune doit avoir la maîtrise foncière du projet. Considérant que les cessions gratuites de terrain sont désormais interdites, il est proposé de solliciter les propriétaires de la parcelle AB 449 afin qu'une cession amiable à l'euro symbolique soit prononcée. Ce terrain sera intégré dans le domaine public.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## 20) Tarif repas

En raison de l'augmentation de la TVA, le prix du repas à domicile passe de 7.27 € à 7.37 €. Le Conseil Municipal accepte de réactualiser le prix du repas à domicile.

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### 21) Budget « Commune » : recours à l'emprunt

Le Conseil Municipal accepte le recours à l'emprunt ainsi qu'il suit auprès du Crédit Agricole :

Prêt à taux « fixe » Montant : 800 000 € Frais de dossier : 800 €

Durée : 15 ans
Périodicité annuelle
Taux : 4.65 %

Echéances constantes

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Signature d'un Marché pour effectuer les travaux d'enrochement du torrent du Bez avec l'entreprise OLIVE Travaux pour un montant de 90 000 € HT.
- Signature d'un Marché de Maitrise d'Œuvre relative à la réalisation d'un chauffage électrique pour la rénovation de l'église du Bez avec Monsieur Sylvestre GARIN (titulaire) et AXIOME IEC (cotraitant) pour un montant total de 5 250 € HT.

- Signature d'un Marché de Maitrise d'Œuvre pour l'aménagement du local de la Pompe dans le hameau du Bez avec le groupement ROVAGNA/ALPES ENERGIES pour un montant de 15 000€ HT.
- Signature d'un Marché de Maitrise d'Oeuvre pour l'aménagement de la rue de la Guisane avec MG CONCEPT INGENIERIE à hauteur de 2.8% pour un montant de travaux estimé à 1 975 000 € HT.
- Signature d'un Marché pour effectuer les travaux d'entretien de la voirie communale avec la SAS ROUTIERE DU MIDI, et pour une durée de 3 ans (2012-2013-2014) pour un montant annuel maximum de 150 000 € TTC.
- Signature d'un Marché pour la construction d'un bâtiment d'accueil au plan d'eau du Pontillas avec le groupement ROVAGNA/ALPES ENERGIES, pour un montant de 10 000 € HT.
- Il est donné mandat à Me ROUANET pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête enregistrée auprès du Tribunal Administratif de Marseille présentée par la SARL BR Développement et la Ste RIGNON, aux fins d'annulation des lots du marché public de transport touristique de la commune avec petit train et deux navettes.
- Signature d'une convention d'étude avec le Cabinet CAMPUS DEVELOPPEMENT relative à la révision simplifié n°1 du PLU pour un montant de 2 600 € HT.
- Signature d'une convention d'étude avec le Cabinet CAMPUS DEVELOPPEMENT relative à la modification n°1 du PLU pour un montant de 2 600 € HT.
- Prolongation de la durée de location du logement communal immeuble « le Concorde 5 » à M. Frédéric MARTIN pour un an (avril 2012 mars 2013) moyennant un loyer mensuel de 198.35 €.

#### FIN DE LA SEANCE A 21 H.

## L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE DONNE LA PAROLE AU PUBLIC

- Intervention de M. GUIZZETTI qui déplore les choix du Conseil Municipal, notamment en raison de leurs retombées économiques : vente de terrains, attribution des lots « commerciaux » au lotissement du Pontet.
- Intervention de M. Germain COCCO qui relève l'importance de la consultation de la population dans le cadre de la majoration automatique de 30% des droits à construire.
- Intervention de Mme RIGAUD portant sur la gestion du parking du Rozé.
   Vérification sera faite par nos services concernant l'éclairage public et vigilance sera accrue lorsqu'il y aura une occupation simultanée par 2 animations.